

## **RÈGLEMENT**

### **“QUIZZ TRAVEL DAYS”**

La société Cdiscount, Société Anonyme au capital de 6 642 912,78 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126 Quai de Bacalan 33000 Bordeaux, immatriculation ATOUT France n° IM033190006 (ci-après désignée « **la Société Organisatrice** »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « **QUIZZ TRAVEL DAYS** », ci-après « **le Jeu** », accessible uniquement sur le site internet de la Société Organisatrice, accessible sur smartphone via l'URL : <https://www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/le-quizz-travel-days/v-1413514-1413514.html> ou toute adresse URL qui lui serait substituée pour quelque cause que ce soit (ci-après dénommé « **le Site** »).

En partenariat avec la société FRENCH BEE (ci-après dénommée le « Partenaire), Société par actions simplifiée, au capital de 10 960 390 €, immatriculée en France au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 520 168 030, dont le siège social est sis Actipôle 85, Belleville-sur-Vie, 85170 Bellevigny.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Ce règlement comporte 10 articles.

#### **ARTICLE 1 – PRINCIPE DU JEU**

Le Jeu se déroule en deux temps :

- le premier temps consiste en un jeu dit « instant gagnant » permettant à des participants de gagner, sous réserve du respect du présent règlement, des bons d'achat : dès qu'il termine le jeu présenté ci-après, le participant saura immédiatement s'il a gagné ou non.

Chaque participant devra répondre à six (6) questions sur le thème du voyage. A l'issue du quizz, le participant pour être désigné gagnant ou non.

- dans un second temps, tous les participants au Jeu seront automatiquement inscrits à un tirage au sort qui désignera un seul gagnant. Ce gagnant remportera un billet aller-retour pour deux (2) personnes à destination de New York.

Le tirage au sort aura lieu le 10 mai à 12h00.

Le Jeu se déroule exclusivement sur l'URL suivante : <https://www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/le-quizz-travel-days/v-1413514-1413514.html> )

#### **ARTICLE 2 – PERIODE DE VALIDITE DU JEU**

Le Jeu est organisé du mercredi 26 Avril 2023 à 10h00 au mardi 09 Mai 2023 à 23h59, date et heure françaises (métropole) de connexion faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

## **ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU**

### ***3.1 Conditions relatives aux Participants***

La participation à ce Jeu concours, est ouverte à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse électronique valide, pendant la période de validité visée à l'Article 2 ci-avant, à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs, (ci-après désigné le « **Participant** »).

Un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses électroniques différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au Jeu.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. En effet, une seule et unique adresse électronique est acceptée par Participant (même nom, même prénom, même adresse postale et adresse e-mail). S'il est constaté qu'un Participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elle contrôle et/ou qui la contrôlent
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu,
- les membres des familles (conjoints, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

### ***3.2 Modalités du Jeu***

Pour participer au Jeu et tenter de recevoir l'un des lots mis en jeu, le Participant doit :

- Se rendre sur l'URL indiquée au présent règlement,
- Cliquer sur la bannière relative au Jeu qui s'affiche sur l'écran,
- Participer au Jeu en cliquant sur le bouton « Participer »

- Sélectionner parmi les réponses proposées à notre quizz pour chacune des six (6) questions composant le quizz (30 secondes par question)

- Renseigner, via le chat, son adresse e-mail et accepter expressément le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet pour tenter de remporter un bon d'achat tel que décrit à l'article 4 ci-après.

- Le Participant sera automatiquement inscrit à tirage au sort pour tenter de remporter un billet d'avion aller-retour pour deux (2) personnes à destination de New York, dans les conditions décrites à l'article 4 ci-après.

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne et par jour.

La Participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve des dispositions du présent règlement ainsi que les conditions de service et les Règles communautaires du Site.

Le non-respect du règlement, des conditions de service et/ou des Règles communautaires de la Plateforme entraînera l'élimination d'office des Participants et de l'attribution éventuelle de la dotation.

#### **ARTICLE 4 – DOTATION**

La dotation globale du jeu est composée de :

- 2 127 bons de réduction immédiate d'une valeur totale de 29 000€ à valoir du 26/04/2023 à 10h00 jusqu'au 26/10/2023 à 23h59, sur la catégorie « Vol » du site internet Cdiscount Voyages accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url <https://www.cdiscount.com/voyages/vol.html> ainsi que via les applications Android et IOS associées selon les conditions prévues aux présentes.

Les dotations mises en jeu sur la période de Jeu sont les suivantes :

- Bon de réduction d'un montant de 10€\* dès 10€ d'achat (2 000 au total) ;
- Bon de réduction d'un montant de 50€\* dès 50€ d'achat (100 au total) ;
- Bon de réduction d'un montant de 100€\* dès 100€ d'achat (20 au total) ;
- Bon de réduction d'un montant de 200€\* dès 200€ d'achat (5 au total) ;
- Bon de réduction d'un montant de 500€\* dès 500€ d'achat (2 au total) ;

\*Le bon de réduction gagné est valable pour toute commande sur la catégorie « Vol » du site Cdiscount Voyages.

**Les bons d'achat doivent impérativement être utilisés avant le 26/10/2023 à 23h59.**

Il ne sera accordé qu'un (1) seul bon d'achat par joueur et adresse email.

Le bon d'achat n'est utilisable qu'en une seule fois.

La Dotation est non remboursable et non compensable, non cessible et non convertible en numéraire en tout ou partie.

Le bon d'achat n'est pas cumulable avec un autre bon de réduction issue de l'Offre, toute autre promotion issue d'une opération commerciale en cours sur le Site, toute autre offre de

remboursement et/ou code promotionnel (ex : « code travel50 ») en cours sur le Site – hors offres de remboursement proposées par des marques partenaires.

La dotation est nominative, le gagnant ne peut donc pas demander qu'elle soit attribuée à une autre personne que lui.

- Le Tirage au sort désignera un gagnant qui remportera un (1) lot d'un billet d'avion aller-retour du Partenaire pour deux (2) personnes au départ de Paris Orly (ORY) et à destination de New York/Newark (EWR)

Valeur totale du lot: 1 100 € (pour les deux personnes)\*

\*La valeur commerciale annoncée de la dotation est une valeur maximale. La valeur effective de la dotation sera en fonction des dates choisies par le gagnant, de la saisonnalité et du yield. Aucun remboursement ne sera effectué si le coût du vol choisi par le gagnant est inférieur à cette valeur.

Les billets d'avion mis à disposition sont soumis aux conditions suivantes :

- Classe de réservation : ECO BLUE
- Les taxes et redevances du billet seront à la charge du Partenaire.
- Ils sont nominatifs. Le billet sera au nom du participant tiré au sort.
- Ils doivent être émis une (1) semaine avant la date de départ, sous peine d'annulation des réservations.
- Ils sont émis par voie électronique.
- Ils sont valables un an à compter de la date de remise du lot au gagnant. Pas de prolongation de date possible.
- Ils sont octroyés sous réserve de disponibilités dans la classe de réservation dédiée au moment de la réservation. L'Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'indisponibilité des vols aux dates choisies par le gagnant.
- Ils ne sont ni remboursables, ni modifiables, ni échangeable après émission, ni cumulable (1 billet par gagnant), ni repris contre leur valeur en espèce ou contre tout autre bien ou prestation quelconque.
- Ils ne peuvent en aucun cas être cédés ou transférés à un tiers, être revendus ou monnayés.
- Ils sont valables hors périodes de vacances scolaires (en France métropolitaine) et hors départ les samedis.
- Les passagers bénéficiant de billets d'avion gagnants restent débarquables sans dédommagement le jour du départ (selon les mesures pouvant être prises et étant liées à l'exploitation du jour).
- Les conditions générales de vente et de transport de l'Organisatrice (disponibles sur [www.frenchbee.com](http://www.frenchbee.com)) s'appliquent aux dotations.

La dotation ne comprend pas toutes les dépenses non expressément prévues dans le descriptif ci-dessus, et notamment, sans que cette liste soit limitative : les frais d'hébergement, les frais de restauration, les frais de déplacement, les frais de transfert aller-retour du domicile du gagnant à l'aéroport de départ, ni les frais de transfert aller-retour de l'aéroport d'arrivée à l'hôtel choisi par le gagnant, les assurances rapatriement et annulation.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, le Partenaire se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure (incluant de modifier les dates de voyage). Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le Participant confirmera sa participation au Jeu et son acceptation corrélative du présent règlement de Jeu, en cliquant sur le bouton « Participer » situé sur la page du jeu et déclenchera l'animation du jeu.

La désignation du gagnant au titre de l'instant-gagnant intervient en temps réel de manière informatisée et il pourra accéder immédiatement au code sur la page du Jeu. **Afin de garder son code pour une future utilisation, le gagnant devra noter son code ou bien effectuer une capture d'écran directement dans le chat bot car aucun e-mail ne lui sera communiqué à posteriori du jeu.**

Aux fins du présent Jeu, les Participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Le Participant désigné gagnant au titre du tirage au sort sera contacté par le Partenaire par email, dans un délai de 15 jours suivant la date du tirage au sort afin de définir le lieu et les dates du vol, ainsi que les modalités de remise de sa dotation. Le Partenaire enverra alors la confirmation du vol lors de la réservation du gagnant.

## **ARTICLE 6 – RECLAMATIONS, LITIGES ET RESPONSABILITES**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du Jeu étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante :

Cdiscount.com SGPN  
Service client  
BP90200  
93472 Neuilly Sur Marne

Afin que le dossier de réclamation soit traité, le dossier de réclamation envoyé par le Participant à l'origine de la réclamation devra obligatoirement contenir l'intégralité des pièces suivantes :

- Le prénom, le nom et l'adresse électronique, ainsi que le compte Twitter du Participant à l'origine de la réclamation,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité en vigueur.

La date limite des réclamations est fixée à trente (30) jours au plus tard après la date de fin de Jeu. Toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne sera pas prise en compte.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une dotation, ou du fait de l'utilisation d'une dotation par un gagnant. Il est rappelé que le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures. Dans le cas où le participant serait mineur, il est précisé que le mineur reste sous l'entière responsabilité de son/ses représentants légaux qui déchargent la Société Organisatrice de toute responsabilité concernant le mineur lors du Jeu.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

La responsabilité du Partenaire ne pourra en aucun cas être engagée concernant l'organisation ou le déroulement de ce Jeu. Toute réclamation concernant ce Jeu sera traitée par la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 7 – REGLEMENT**

Le présent règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, sur la page : <https://www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/le-quizz-travel-days/v-1413514-1413514.html>

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles concernant les Participants sont collectées par la Société Organisatrice ou ses prestataires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination du(des) gagnant(s), l'attribution ou l'acheminement de(des) dotation(s).

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à un prestataire assurant l'envoi ou la remise des dotations.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat/le consentement des participants.

Ces données personnelles sont conservées jusqu'au parfait achèvement du Jeu et pour les gagnants jusqu'à l'achèvement des garanties légales relatives au(x) lot(s) mis en jeu, le cas échéant.

Si le Participant a donné son consentement, ses données personnelles seront traitées à des fins de prospection commerciale par voie électronique. Ces données personnelles seront conservées jusqu'à trois ans à compter du dernier contact avec le participant ou jusqu'au retrait de son consentement.

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ainsi que d'un droit de retrait du(des) consentement(s) pour ce qui concerne les finalités de participation au Jeu et de prospection par voie électronique.

Vous disposez également d'un droit d'opposition concernant la prospection par voie téléphonique et postale.

Pour exercer ces droits, les demandes peuvent être effectuées via l'espace client Cdiscount (si vous en disposez), ou par courrier électronique à [informatique-et-libertes@cdiscout.com](mailto:informatique-et-libertes@cdiscout.com) en précisant le nom du Jeu ou par courrier postal :

Cdiscount.com/SGPN, Service client BP90200, 93472 Neuilly Sur Marne

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

A toutes fins utiles, tous les détails relatifs à la politique de Cdiscount en matière de collecte et de traitement des données sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.cdiscount.com/vie-privee-et-cookies.html> "

## **ARTICLE 09 – LIMITE DE RESPONSABILITE**

### ***09.1 Sur le réseau Internet***

La Participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout Participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet et, notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux, etc. pour lesquelles la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable :

- en cas de défaut, de perte, de retard ou d'erreur de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté ;
- de l'envoi de messages et/ou de données et à une adresse fautive, erronée ou incomplète ;

- si les données relatives à la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter ;
- au cas où un ou plusieurs Participants ne parvenaient à accéder à la Plateforme pour quelque raison que ce soit ;
- en cas d'impossibilité pour un Participant d'accéder au Jeu et/ou d'y participer ;
- si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du Participant devait être interrompue ou si sa participation au Jeu n'a pas été prise en compte ;
- de la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du terminal (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) et/ou d'incident lié à l'utilisation du terminal lors de la participation au Jeu. Elle ne saurait en aucun cas tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux Participants, à leurs terminaux, à leurs équipements informatiques et téléphoniques et aux données qui y sont stockées ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la Plateforme et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

### **09.2 Dispositions spéciales**

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni information préalable des Participants, d'annuler le Jeu, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de survenance d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, de dysfonctionnement imputable entre autres à un virus informatique, une défaillance technique, un bogue, une intervention ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, de fraude ou de tentative de fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au Jeu ou en cas d'évènement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice de nature à affecter ou à compromettre la bonne gestion, la sécurité, l'équité, la procédure de participation au Jeu et/ou la procédure de détermination des gagnants, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraîne son exclusion du Jeu et la non-attribution de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tous les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, aucune indemnité ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera due au(x) Participant(s) en cas d'annulation du Jeu et/ou de modifications des conditions de participation au Jeu et/ou de désignation des gagnants du Jeu.

## **ARTICLE 10. LITIGES**

La loi applicable au présent règlement est la loi française.



Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.